LE DÉPARTEMENT

MÉDIATHÈQUE DIOIS VERCORS

Les renseignements marqués d'une astérisque * sont obligatoires.

Partie réservée à la bibliothèque

N° Carte :

Code d'abonnement :

Code Quota :

Fiche d'inscription collectivité

Pour la promotion de la lecture publique dans la Drôme, la Médiathèque Départementale propose un service de prêt **gratuit** en direction de certaines institutions, associations et partenaires.

Institution, association, partenaire

Il peut s'agir d'établissements ou d'organismes publics ou privés, d'associations proposant des services aux publics suivants :

- ❑ **Personnes âgées** (Établissements privés ou publics de type EHPA, EHPAD, foyers logement, maisons de retraite, associations, clubs 3e âge)
- ❑ **Personnes handicapées** (Établissements spécialisés de type IME, CAT, ESAT, associations…)
- ❑ **Petite enfance** (Crèches 0-3 ans, haltes-garderies 0-6 ans**,** PMI , relais assistantes maternelles…)

et/ou d'institutions ou partenaires traditionnels ou ponctuels tels que

- ❑ **Éducation nationale** (soutien à la classe, l'école, la BCD, le CDI). Pour les classes, l'enseignant s'engage à venir à la médiathèque au moins une fois dans l'année scolaire avec sa classe dans le cadre d'un accueil de classe. Ne sont concernées que les écoles dont la commune ne dispose pas d'une bibliothèque communale.
- ❑ **Associations culturelles et/ou de loisirs, partenaires médiathèque**

Organisme

NOM DE L'ORGANISME *……

Adresse *……..…

Code postal*……Ville*……..

N° téléphone ……

E-mail de l'organisme

																					@														

Mot de passe : pour vous connecter **à notre site Web et à votre compte,** veuillez nous indiquer celui que vous souhaitez utiliser **(**à défaut un mot de passe vous sera attribué automatiquement) ……...

Personne responsable

Une carte de lecteur permettant l'emprunt et le prolongement éventuel des documents (sauf documents réservés) dans les conditions définies ci-dessous et aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque est délivrée à une personne responsable.
Celle-ci est responsable des documents empruntés avec cette carte et s'engage à utiliser les documents conformément à la législation en vigueur :

- pas de diffusions publiques ou d'écoutes collectives (CD audios)
- photocopies à usage personnel
- pas de copies pour les CD

et à rembourser tout document perdu ou détérioré.

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE *……..

PRENOM ……..……

Adresse *……

Code postal*……..Ville*……

N° téléphone ……..

Acceptez-vous de recevoir du courrier électronique de la part de la médiathèque départementale ?
Si oui cochez la case ……☐

E-mail de la personne responsable

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | @ | | | | | | | | | | | | | | |

Nom des personnes utilisant la carte (*3 personnes maximum*) :

Nom……Prénom……

Nom……Prénom……

Nom……Prénom……

Conditions du prêt

En accord avec la personne responsable, la médiathèque départementale attribue à l'organisme l'une des conditions d'emprunts suivantes :

- ❑ **niveau 1 :** 60 LIV + 10 CD + 10 REV pour 60 jours.
- ❑ **niveau 2 :** 150 LIV + 20 CD + 20 REV pour 120 jours.
- ❑ **niveau 3 :** 300 LIV + 30 CD + 30 REV pour 270 jours soit une année scolaire.

La personne responsable s'engage, au nom de l'organisme qu'elle représente, à respecter les conditions d'emprunt et d'usage des documents tels que décrits dans ce document.

A ……le ……..

Par délégation de la Présidente
La Directrice de la Médiathèque
Diois-Vercors
Séverine GERVY

Le Responsable

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental